

Introduction à

Émilie du Châtelet, *La Favola delle api*, Elena Muceni (éd.) Marietti, Bologna, 2020. Version française augmentée et actualisée*

(elena.muceni@gmail.com)
(Universität Paderborn)

*Émilie du Châtelet (1706-1749), encouragée par divers intellectuels et par Voltaire, dont elle était l'amante et la compagne, à abandonner le monde frivole de l'aristocratie parisienne pour embrasser la littérature et les études scientifiques, est considérée comme la femme des Lumières par excellence. Sa Fable des abeilles, tentative inachevée et inédite d'adaptation de *The Fable of the bees* de Mandeville, conservée en manuscrit à la Bibliothèque Nationale de Russie à Saint-Petersbourg, est le plus ancien des écrits qui nous soient parvenus. Né d'un projet de traduction, le texte comprend plusieurs sections entièrement originales, notamment les commentaires et une longue préface, dans laquelle Émilie du Châtelet attire l'attention sur la condition de la femme au XVIII^e siècle et l'exclusion des femmes de l'enseignement philosophique et scientifique. Le volume propose la première édition critique du manuscrit français et la première version italienne complète.*

Mots-clés: Émilie du Châtelet; *La Fable des abeilles*; Mandeville; *The Fable of the bees*; version italienne

❖ Émilie du Châtelet au prisme de l'historiographie

La figure d'Émilie du Châtelet est restée longtemps enfermée dans le rôle stéréotypé de compagne et maîtresse de Voltaire que l'historiographie philosophique (épiphénomène d'une culture androcentrique, malgré tout) lui a assigné. C'est Élisabeth Badinter qui, au cri de guerre d'*Émilie Émilie*¹, a porté le coup décisif aux chaînes qui contraignaient ce génie dans la position inadéquate qu'il a occupé pendant plus de deux siècles : en 1983, la chercheuse a dévoilé un portrait inédit de Madame du Châtelet, où celle-ci – placée enfin au centre – apparaît comme une femme animée par une ambition dévorante de voir reconnue, dans un univers dominé par les hommes, sa valeur intellectuelle. Ainsi s'est accomplie, sur la base des travaux inspirés par les recherches inaugurées par Ira Owen

* Nous présentons ici une adaptation en français (augmentée et actualisée) de l'introduction à notre édition critique du manuscrit d'Émilie du Châtelet, *La Fable des abeilles*, publiée en italien en septembre 2020. Les références dans les notes renvoient à la pagination de cette édition, disponible aussi en version e-book (<https://www.mariettieditore.it/autore-emilie-du-chatelet>).

¹ É. Badinter, *Émilie, Émilie: l'ambition féminine au XVIII^e siècle*, Flammarion, Paris, 1983. L'essai contient deux portraits : Émilie du Châtelet et Madame d'Épinay.

Wade², la métamorphose historiographique de cette femme de science, qu'en 1970 on pouvait encore présenter au public comme *The Divine Mistress* – la maîtresse divine³.

Depuis, on a assisté à une floraison et une réorientation des études sur Émilie du Châtelet⁴ – de la personne à son activité intellectuelle et son œuvre – à laquelle ont été consacré de nombreuses manifestations à l'occasion du tricentenaire de sa naissance (2006)⁵, comme l'on fait habituellement pour célébrer les philosophes. Encouragées par ce changement d'approche, au cours de ces dernières années les recherches historiographiques ont permis de découvrir d'autres manuscrits de l'auteure et de préciser sa contribution à plusieurs écrits de Voltaire. Aujourd'hui, Émilie du Châtelet a désormais trouvé sa place dans la galerie des philosophes modernes, du moins aux yeux du monde académique francophone, qui lui a attribué le titre de « Femme des Lumières ».

Mais afin que ce retournement de fortune ne soit plus exposé aux caprices des modes historiographiques, il est indispensable que l'œuvre d'Émilie du Châtelet soit étudiée comme celle de tout autre philosophe. Il faut avant tout que ses écrits soient rendus accessibles, tant aux spécialistes qu'au public ; l'accessibilité de l'œuvre est en effet le prérequis fondamental pour la reconstruction de l'apport d'Émilie du Châtelet à l'histoire des idées. Avec cette édition de sa *Fable des abeilles*, premier fruit de son activité intellectuelle contenant des réflexions originales, nous espérons contribuer activement à cet effort de définition de la pensée de ce philosophe.

❖ Madame «Pompon-Newton»

Gabrielle-Émilie Le Tonnelier de Breteuil, marquise du Châtelet est née à Paris, le 17 décembre 1706. Son père, Louis-Nicolas Le Tonnelier, baron de Breteuil (1648-1728), fils d'un ministre des finances, avait été revêtu par Louis XIV de la charge d'*introducteur des ambassadeurs et des étrangers* à Versailles. Sa mère, Gabrielle de Froulay Tessé (1680-1740), fille du comte de Froulay (*grand maréchal des logis de la maison du roi*)⁶, avait été éduquée dans un couvent, avant de devenir la deuxième épouse du baron de Breteuil.

L'historiographie attribue, d'une part, au niveau d'instruction de la mère et, de l'autre, à l'affection du père, déjà âgé, le choix d'instruire Émilie comme ses deux frères. Cette éducation incluait, outre les lettres classiques, l'étude des mathématiques, de la

² En particulier: *Voltaire and Madame Du Châtelet* [...], Princeton University Press, Princeton, 1941; *Studies on Voltaire* [...], Princeton University Press, Princeton, 1947; *The Intellectual development of Voltaire*, Princeton University Press, Princeton, 1969.

³ Nous faisons référence à la biographie d'Émilie du Châtelet publiée par S. Edwards, *The Divine Mistress : The Life of Emilie Du Chatelet, Voltaire's Mistress*, David McKay, New York, 1970 (réimprimée à Londres l'année suivante).

⁴ Les études consacrées à la figure et à l'œuvre d'Émilie du Châtelet sont très nombreuses. Nous renvoyons le lecteur à la biographie chronologique complète établie par Ulla Kölving, publiée sur le site du Centre international d'étude du XVIII^e siècle: http://c18.net/edc/aedc_pages.php?nom=bib_1.

⁵ Parmi lesquelles l'exposition *Madame du Châtelet : la femme des Lumières* (sous la direction de Danielle Muzerelle et Élisabeth Badinter) accueillie par la BnF de Paris du 7 mars au 3 juin 2006. Nous rappelons également l'exposition organisée par les Archives départementales de la Haute-Marne *Émilie du Châtelet : une femme des Lumières* (4 mai-19 septembre 2016) et les colloques internationaux organisés par le Centre international d'études du XVIII^e siècle à Chaumont (14-15 octobre 2016) et à Paris (17-18 novembre 2017).

⁶ Pour une explication détaillée de ce rôle et des autres charges à la cour de Louis XIV, voir S. de Laverny, *Les Domestiques commensaux du roi de France au XVII^e siècle*, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, Paris, 2002.

physique, de la musique et des langues modernes – l’allemand et l’espagnol en particulier. À l’âge de 16 ans, Émilie fut introduite à la cour (à Paris, pendant la régence), un univers dans lequel elle s’intégra parfaitement, en devenant amie intime de la reine Maria Leszczyńska (épouse de Louis XV en 1725). Au cours de cette période, et jusqu’au milieu des années 1730, Émilie mena une vie semblable à celle des autres jeunes femmes aristocratiques de la cour : amoureuse du luxe, des loisirs et des plaisirs mondains, elle passait son temps entre les spectacles, les jeux d’argent et les amants – ce que la coutume autorisait, dans un milieu où les mariages étaient généralement arrangés.

À dix-neuf ans, en 1725, elle épousa le marquis Florent-Claude du Châtelet (1695-1765), lieutenant-général, descendant d’une ancienne famille de la noblesse d’épée, dont elle eut trois enfants : Gabrielle-Pauline (1726-1754), Louis-Marie-Florent (1727-1793) et Victor-Esprit (1733-1734). Après avoir séjourné pendant un certain temps à Semur-en-Auxois avec son mari, qu’elle a suivi dans quelques campagnes militaires, Émilie revint s’installer à Paris, où elle commença à fréquenter les salons où se réunissaient les gens de lettres et les intellectuels, et où se tenaient des discussions, des lectures, et même des représentations théâtrales. Ces cercles jouèrent un rôle décisif dans la genèse du désir d’Émilie de se rapprocher de la littérature et de la science : elle y rencontra Pierre-Louis Moreau de Maupertuis et Alexis-Claude Clairaut, ses premiers « professeurs » de géométrie et de physique à l’âge adulte.

L’amitié amoureuse avec Voltaire, déjà célèbre à l’époque comme poète et dramaturge, fleurit dans le contexte du salon des Brancas⁷, fréquenté par des intellectuels, comme Montesquieu, ainsi que par des personnages du beau monde parisien comme le duc de Richelieu, célèbre libertin ami du couple. Selon la légende, Émilie et Voltaire se seraient rencontrés – ou retrouvés après plusieurs années⁸ – à l’opéra en 1733, et ils auraient noué un lien très fort, qui les porta à vivre ensemble à partir de 1735.

Préoccupée par les répercussions du scandale provoqué par la publication en France des *Lettres philosophiques*, la marquise offrit son aide au philosophe (en 1734) en l’accueillant au château de Cirey⁹, à la frontière avec la Lorraine. C’est là que Voltaire, qui entretemps avait entrepris des travaux de restauration et d’agrandissement du château, fut rejoint par Émilie au début de l’été 1735 : à partir de ce moment, et au moins jusqu’en 1740, les deux vécurent ensemble de façon stable, donnant lieu à une synergie intellectuelle extraordinaire. Cirey, où le couple fit construire un cabinet de physique et un théâtre, devint alors une sorte d’académie domestique, où étaient reçus des intellectuels et des scientifiques de toute l’Europe, parmi lesquels Francesco Algarotti, Maupertuis, Johann II Bernoulli et Samuel König.

Dans ces années-là, aux côtés de Voltaire, Émilie se consacra avec beaucoup d’énergie et de détermination non seulement à l’étude des mathématiques, de la géométrie et de la physique – newtonienne et leibnizienne en particulier – mais aussi à la lecture d’ouvrages de critique biblique. Tout en adoptant une discipline austère et en poursuivant obstinément le projet d’acquérir une solide culture scientifique, Émilie conserva toujours un tempérament passionné et un grand amour pour les plaisirs et les divertissements

⁷ Sur la culture des salons et les salons parisiens les plus importants de l’époque voir A. Lilti, *The World of the Salons: Sociability and Worldliness in Eighteenth-century Paris*, Oxford University Press, Oxford, 2014.

⁸ Voltaire, qui connaissait le baron de Breteuil, aurait rencontré pour la première fois Émilie du Châtelet quand celle-ci était encore un enfant.

⁹ Dont le marquis Du Châtelet était le propriétaire.

mondains : une combinaison singulière de traits de personnalité que Voltaire cristallisera dans la célèbre épithète de *Madame Pompon-Newton*.

Parmi ses travaux, la *Dissertation sur la nature et la propagation du feu* a été le premier à être publié – dans un volume incluant toutes les dissertations envoyées à l'Académie des sciences dans le cadre d'un concours lancé en 1737¹⁰. Émilie aurait composé sa dissertation à l'insu de Voltaire, tout en participant aux expériences nécessaires à la rédaction de l'*Essai sur la nature et la propagation du feu*, que le philosophe soumit pour ce même concours. À la même époque – alors qu'elle collaborait avec Voltaire à l'élaboration des *Éléments de la philosophie de Newton* (1738)¹¹ – elle rédigea un manuel de physique, les *Institutions de physique* (1740)¹², inspiré du *Newtonianismo per le dame* d'Algarotti¹³. Une critique contenue dans cet ouvrage des théories du secrétaire de l'Académie des sciences de Paris, Dortous de Mairan, incita Émilie à entrer dans le débat, alors très animé, sur la *vis viva* et à publier¹⁴ une réponse à celle de De Mairan en 1741¹⁵.

Les manuscrits conservés à Saint-Pétersbourg et dans des collections privées permettent d'établir que, pendant les années passées avec Voltaire à Cirey, Émilie a participé et contribué à la genèse de certains ouvrages du philosophe¹⁶, et a composé, outre la traduction de la *The Fable of the bees* (1735-1738) que nous présentons ici, un abrégé/traduction des *Discourses on miracles* de Thomas Woolston (1733?)¹⁷, plusieurs

¹⁰ Le prix fut attribué par l'Académie à trois scientifiques : Euler, Lozeran de Fiesc et le comte de Créqui-Canaple. Toutefois, les dissertations d'Émilie du Châtelet et de Voltaire furent également incluses dans une publication financée par l'Académie des sciences, imprimée en 1739 (*Recueil des pièces qui ont remporté le prix de l'Académie royale des sciences en 1738*, Imprimerie Royale, Paris, 1739). La dissertation d'Émilie du Châtelet fut ensuite réimprimée (*Dissertation sur la nature et la propagation du feu*, Prault fils, Paris, 1744).

¹¹ Dont elle-même rédigea la recension parue dans le *Journal des savants*: «Lettre sur les Eléments de la philosophie de Newton », *Journal des savants*, Chaubert, Paris, 1738, p. 534-541.

¹² [É. du Châtelet], *Institutions de physique*, Prault fils, Paris, 1740. Bien que ce texte ait été publié en 1740, la première version (qui n'incluait pas les commentaires sur la métaphysique de Leibniz) avait certainement été achevée au cours de 1738, vu que l'approbation de Pitot porte la date du 18 septembre 1738. L'ouvrage a été réimprimé, avec quelques changements, à Amsterdam en 1742 ; à partir de cette édition ont été réalisées une traduction italienne et une traduction allemande qui affichent le nom de l'auteur (respectivement *Istituzioni di fisica di madama la marchesa Du Chastellet [...]*, Pasquali, Venezia, 1743 et *Der Frau Marquisinn du Chastellet Naturlehre an Ihren Sohn*, Halle et Leipzig, 1743). Une édition critique de ce texte a été publiée récemment : É. du Châtelet, *Les Institutions de physique*, G. Chazal (éd.), Société française d'étude du dix-huitième siècle, Paris, 2013. Pour les études sur cet ouvrage et sur les autres textes d'Émilie du Châtelet nous renvoyons à la biographie établie par Ulla Kölving, citée *supra*, note 4.

¹³ *Il Newtonianismo per le dame, ovvero dialoghi sopra la luce e i colori*, s.n., Napoli, 1737.

¹⁴ [É. du Châtelet], *Réponse de Madame *** à la lettre que M. de Mairan [...] lui a écrite le 18 février 1741 sur la question des forces vives [...]*, Foppens, Bruxelles, 1741.

¹⁵ *Lettre De M. De Mairan [...] à Madame *** sur la question des forces vives, en réponse aux objections qu'elle lui fait sur ce sujet dans ses Institutions de Physique*, Jombert, Paris, 1741.

¹⁶ En particulier, le *Traité de métaphysique*. Voir A. BROWN et U. Kölving, « Qui est l'auteur du Traité de métaphysique », *Cahiers Voltaire*, 2 (2003), pp. 85-93.

¹⁷ T. Woolston, *Six discourses on the miracles of our Saviour*, London, 1727-1729. Ce travail d'Émilie du Châtelet a été publié avec une autre traduction française contemporaine inédite de l'ouvrage du libre penseur anglais : T. Woolston, *Six discours sur les miracles de notre sauveur [...]*, W. Trapnell (éd.), Champion, Paris, 2001. Cette traduction/abrégé paraît plus un instrument de travail qu'un texte conçu pour la publication.

chapitres d'une *Grammaire raisonnée* (1736)¹⁸, un *Abrégé de l'optique de M. Newton*¹⁹ et un *Traité d'optique* (1738)²⁰.

Au début des années 1740, l'idylle entre les deux savants commença à se fêler à la suite d'un long séjour de Voltaire à la cour de Frédéric II de Prusse²¹ et d'une prétendue liaison entre le philosophe et une actrice, en 1744²². Malgré les nombreux séjours à Bruxelles et à Lille qu'Émilie dut effectuer au cours de ces années pour suivre un procès concernant des biens patrimoniaux²³ de son mari, elle continua à cultiver l'étude des mathématiques et de la physique, approfondissant notamment sa connaissance des philosophies de Leibniz et Wolff. À la même époque, elle rédigea un texte volumineux contenant une analyse critique des Saintes Écritures (resté longtemps manuscrit), connu sous le titre d'*Examens de la Bible*²⁴.

En 1744, peut-être encouragée par le mathématicien François Jacquier²⁵, Émilie conçut le projet ambitieux de rédiger une traduction française annotée de l'*opus magnum* d'Isaac Newton, les *Philosophiae Naturalis Principia Mathematica*²⁶: elle consacra une bonne partie de l'année 1745 à cet objectif et elle termina une première version de cette traduction vraisemblablement avant la fin de la même année²⁷. Cependant, les révisions de cette traduction et, surtout, la rédaction du commentaire, dans laquelle elle était assistée par Clairaut, prirent beaucoup plus de temps que prévu et occupèrent la marquise – alors partagée entre la cour de Versailles et celle de Lunéville – jusqu'à quelques jours avant sa mort. Enceinte du marquis de Saint-Lambert, qu'elle avait commencé à fréquenter après la fin de l'amour avec Voltaire, elle mourut à Lunéville le 10 septembre 1749, quelques jours après avoir donné naissance à une petite fille (Stanislas-Adélaïde, 1749-1751).

¹⁸ Une première transcription de ce texte et des autres manuscrits d'Émilie du Châtelet conservés à la Bibliothèque nationale de Russie a été publiée par I.O. Wade, *Studies on Voltaire*, cit.

¹⁹ Dont il existe deux copies, toutes les deux conservées dans des collections privées. La datation n'a pas encore été établie.

²⁰ Une copie de cet essai a été retrouvée récemment parmi les papiers ayant appartenu à Johann II Bernoulli, qui la reçut – selon les indications que l'on peut tirer de la correspondance – avant le mois d'avril 1738. Deux autres copies de ce texte ont été retrouvées. Voir F. Nagel, *Sancti Bernoulli orate pro nobis* [...], in *Émilie du Châtelet between Leibniz and Newton*, R. Hagengruber (éd.), Springer, Dordrecht, 2012, pp. 96-112.

²¹ Ce séjour se prolongea pour six mois environ, de juin à novembre 1743. La correspondance laisse entrevoir les sentiments d'amertume et d'abandon vécus par Madame du Châtelet, qui recevait assez rarement des nouvelles de Voltaire.

²² La rivale de Madame du Châtelet aurait été Jeanne-Catherine Gaussin, actrice très célèbre en ces années, et qui avait joué dans la *Zaïre* de Voltaire.

²³ Il s'agit du procès dit de Hoensbroke. Émilie du Châtelet reçut en 1738 la procuration pour se charger des procédures, qui prirent fin seulement en 1747.

²⁴ Une édition critique de ce texte, dont la rédaction se situerait, selon Bertram Eugène Schwarzbach et Maria-Susana Seguin, dans la période comprise entre 1743 et 1746, a été publiée assez récemment : Madame du Châtelet, *Examens de la Bible*, B. E. Schwarzbach (éd.), Champion, Paris, 2011. L'ouvrage, qui fait écho à plusieurs traités philosophiques clandestins de l'époque, paraît essentiellement basé sur les travaux d'exégèse biblique de Dom Augustin Calmet, en particulier le *Commentaire littéral* [...], Emery, Paris, 1715.

²⁵ Celui-ci avait publié, avec Thomas Le Seur, une nouvelle édition latine commentée du texte du philosophe anglais : *Isaaci Newtoni philosophiae naturalis principia mathematica, perpetuis commentariis illustrata*, Barillot, Genève, 1739-42.

²⁶ *Philosophiae naturalis principia mathematica*, Societatis Regiae ac typis Josephi Streater, Londini, 1687. Émilie du Châtelet a basé sa traduction sur deux éditions plus récentes, c'est-à-dire la deuxième et la troisième (et dernière), publiées respectivement en 1713 et 1726.

²⁷ Le privilège affiche la date du 21 janvier 1746.

Les *Principes mathématiques*, dont elle avait fait déposer un exemplaire à la Bibliothèque royale au début du mois de septembre²⁸, furent néanmoins offerts au public : Clairaut prépara une première édition en 1756²⁹ et il fit imprimer en 1759 l'édition définitive, édition destinée à rester longtemps la seule version française disponible des *Principia Mathematica*³⁰. Vingt ans plus tard, parut ce que l'on peut peut-être considérer comme le testament spirituel d'Émilie, son *Discours sur le bonheur*³¹, qui contient une réflexion mûre et désabusée sur l'existence et sur l'amour, la seule passion « qui puisse nous faire désirer de vivre »³².

Cette brève notice bio-bibliographique offre un aperçu de la consistance de la contribution scientifique et philosophique d'Émilie du Châtelet, dont l'autorité et le rôle dans la diffusion du newtonianisme ont été reconnus au XVIII^e siècle par de nombreuses personnalités du monde scientifique. Johann II Bernoulli, Christian Wolff, Euler, Pieter Van Musschenbroek et James Jurin échangeaient avec elle d'égal à égal³³.

En tenant compte de l'ensemble des travaux de Madame du Châtelet, Élisabeth Badinter a écrit que celle-ci a été « la plus solide et la plus complète des savantes de son temps »³⁴. Pour la même raison, Émilie du Châtelet est, à notre avis, une figure dont il est impossible justifier l'absence dans les reconstructions de l'histoire de la philosophie moderne, qui ont refusé – et continuent de refuser – l'accès au temple de la gloire à de nombreuses personnalités, n'ayant d'autre « défaut que d'être femme(s) »³⁵.

❖ Le manuscrit de *La Fable des abeilles*

²⁸ É. du Châtelet à Sallier, *circa* 1 septembre 1749, lettre 556-7740, in U. Kölving, *Correspondance d'Émilie Du Châtelet*, Centre international d'étude du XVIII^e siècle, Ferney-Voltaire, 2018. Cette nouvelle édition de la correspondance présente un appareil critique plus riche par rapport à l'édition de référence précédente, établie par l'éditeur de la correspondance de Voltaire, Theodore Besterman (*Les Lettres de la marquise Du Châtelet*, Institut et Musée Voltaire, Genève, 1958). Pour nous référer aux lettres éditées dans la correspondance d'Émilie du Châtelet, nous allons indiquer le numéro avec lequel elles sont cataloguées respectivement dans les éditions Kölving et Besterman.

²⁹ *Principes mathématiques de la philosophie naturelle par feu la Marquise du Chastellet*, Desaint, Saillant, Lambert, Paris, 1756.

³⁰ *Principes mathématiques de la philosophie naturelle par feu la Marquise du Chastellet*, Desaint, Saillant, Lambert, Paris, 1759. Une édition critique de ce travail, qui contient des approfondissements sur l'histoire éditoriale du texte et sur le rôle joué par Clairaut, a été publiée récemment : I. Newton & É. du Châtelet, *Principes mathématiques de la philosophie naturelle. La traduction française des Philosophiae naturalis principia mathematica*, M. Toulmonde (éd.), Centre international d'étude du XVIII^e siècle, Ferney-Voltaire, 2015.

³¹ *Discours sur le bonheur par feu Mme Du Châtelet*, in *Huitième recueil philosophique et littéraire de la Société typographique de Bouillon*, Société typographique, Bouillon, 1779, pp. 1-36. Selon Élisabeth Badinter et Robert Mauzi (*L'Idée du bonheur dans la littérature et la pensée françaises au XVIII^e siècle*, Colin, Paris, 1960) ce texte aurait été rédigé entre 1746 et 1747. Après le décès de la marquise, Saint-Lambert, qui était en possession du manuscrit, refusa de le rendre public avant la mort de Voltaire et du marquis Du Châtelet. Des extraits du *Discours* furent publiés en 1777 dans un périodique, sous le titre de *Idées sur le bonheur (Journal étranger de littérature, des spectacles et de politique)*, G. Bigg et P. Elmsly, London, juin 1777, t. I. pp. 61-73). Aujourd'hui, l'édition de référence de ce texte (qui a connu plusieurs éditions et traductions) est celle d'É. Badinter (éd.), Madame du Châtelet, *Discours sur le bonheur*, Payot & Rivages, Paris, 1997.

³² *Ibid.*, p. 59.

³³ *Correspondance d'Émilie du Châtelet*, cit.

³⁴ *Discours sur le bonheur*, cit., p. 21.

³⁵ Nous empruntons cette expression à Voltaire, qui, quelques semaines après le décès de Madame du Châtelet, écrivait à Frédéric de Prusse (le 15 octobre 1749) : « J'ai perdu un ami de vingt-cinq années, un grand homme qui n'avait de défaut que d'être femme ».

L'adaptation française de *The Fable of the bees* de Bernard Mandeville (1670-1733) est, après l'extrait des *Discourses* de Woolston³⁶, le plus ancien des travaux attribués à Madame du Châtelet. Il s'agit d'un travail inachevé, resté inédit jusqu'en 1947³⁷, dont le manuscrit est conservé à la Bibliothèque nationale de Russie de Saint-Pétersbourg, dans la collection des écrits de Voltaire. Après la mort du philosophe, la bibliothèque et les manuscrits du château de Ferney ont été vendus par Marie-Louise Mignot – nièce de Voltaire et légataire universelle de ses biens – à la tsarine Catherine II³⁸. C'est pourquoi la plupart des volumes et des documents ayant appartenu au philosophe se trouvent encore à la bibliothèque de Saint-Pétersbourg³⁹.

L'ensemble des manuscrits relatifs à l'adaptation de *La Fable des abeilles*, réunis dans le volume IX du recueil des écrits de Voltaire⁴⁰, est constitué de plusieurs unités de texte : deux copies manuscrites « complètes » contenant à la fois la *Préface du traducteur* et la traduction/adaptation du texte de Mandeville – transcrites par deux copistes différents⁴¹ – et deux autres copies de la *Préface du traducteur*, dont une, la plus ancienne, est autographe. Du point de vue du contenu, il y a donc quatre exemplaires de la *Préface du traducteur*, dont le plus ancien présente de nombreuses variantes par rapport à la version « définitive »⁴². En revanche, le texte de la « traduction » est presque identique dans les deux exemplaires : il comprend la *Préface de l'auteur* et douze chapitres, qui résument et réorganisent le contenu de *l'Enquiry into the Origin of Moral Virtue* et des *Remarks* de *The Fable of the bees*, de A à L. Dans le corps de ces chapitres, Madame du Châtelet a également inséré des commentaires originaux (signalé dans le manuscrit par des guillemets) et quelques notes de bas de page.

❖ La ruche disparue

Une précision s'impose d'emblée : le lecteur familiarisé avec *The Fable of the bees* aura du mal à reconnaître le travail de Mandeville dans *La Fable des abeilles* de Madame du Châtelet. C'est pourquoi, bien que pour des raisons pratiques, nous nous référons à ce travail comme à une « traduction », il serait plus correct de le qualifier d'adaptation libre.

³⁶ Il s'agit, de toute probabilité, d'un résumé de travail, qui, contrairement à la *Fable des abeilles*, ne contient pas des sections entièrement originales.

³⁷ Une transcription de la copie la moins récente du texte a été offerte par I. O. Wade, *Studies on Voltaire*, cit.

³⁸ Aux volumes vendus par Madame Denis, furent ajoutés ceux cédés par Henri Rieu, auquel Voltaire avait laissé ses livres en anglais. De l'inventaire et du transfert des volumes à l'Hermitage, depuis la France, s'occupa le secrétaire du philosophe, Wagnière. Sur ces vicissitudes voir S. Karp, *Quand Catherine II achetait la bibliothèque de Voltaire*, Centre international d'étude du XVIII^e siècle, Ferney-Voltaire, 1999 et G. Goggi, *La biblioteca di Voltaire*, in *Biblioteca filosofica private*, R. Ragghianti et A. Savorelli (éd.), Edizioni della Normale, Pisa, 2014, pp. 261-277.

³⁹ Un premier catalogue de cette collection a été publié en 1961 (M. P. Alekseev, *Bibliothèque de Voltaire: catalogue des livres*, Izdat. Akad. Nauk, SSSR, 1961); une version plus complète et récente, établie par U. KÖLVING et A. BROWN, est consultable en ligne sur le site du Centre international d'étude du XVIII^e siècle: http://c18.net/vll/vll_pages.php

⁴⁰ Ms, Bibliothèque National de Russie de Saint-Pétersbourg, *Voltaire Collection*, IX, ff. 153r-285v.

⁴¹ La correspondance suggère qu'au moins quatre secrétaires et copistes travaillaient pour Voltaire et Madame du Châtelet à Cirey.

⁴² Dans notre édition du texte (Émilie du Châtelet, *La Favola delle api*, Elena Muceni (éd.), Marietti, Bologna, 2020) nous signalons dans les notes au texte de la *Préface du traducteur* les variantes principales que l'on peut lire, au-dessous des corrections, dans l'exemplaire du texte le plus ancien.

Outre la réorganisation des *Remarks* en chapitres⁴³, le premier élément surprenant est l'absence, dans cette version française, de *La Ruche mécontente*, à savoir le poème en rimes plates, qui fournit le prétexte pour les *Remarks* de Mandeville⁴⁴ et constitue le noyau primitif de l'ouvrage⁴⁵. Ainsi, celle de Madame du Châtelet est une *Fable des abeilles* sans abeilles.

La marquise annonce au lecteur l'absence de *La Ruche mécontente* dans l'*Avertissement du traducteur* et justifie son choix en précisant qu'outre n'être pas indispensable, la traduction de ce poème aurait dû être en vers et « je n'en fais point »⁴⁶. Cette explication apparaît plutôt surprenante, si l'on considère qu'elle vivait, à l'époque, avec l'un des plus habiles versificateurs de l'histoire de France – qui aurait également extrait des rimes françaises de *The Fable of the bees* pour écrire son *Mondain*⁴⁷. Cela suggère que la marquise, qui a contribué au succès de plusieurs projets éditoriaux de Voltaire, a travaillé de manière totalement indépendante à son projet. Par rapport à la *Fable* de Mandeville, celle de Madame du Châtelet présente de nombreuses altérations, non seulement dans la forme, considérablement synthétisée, mais aussi dans le contenu⁴⁸ : certaines thèses de l'auteur sont réfutées par la traductrice dans ses commentaires originaux, tandis que d'autres s'avèrent tacitement « corrigées » directement dans le corps du texte. Le résultat de cette opération est un véritable bouleversement de théories centrales de l'anthropologie « hobbesienne » de Mandeville, que la réécriture d'Émilie du Châtelet rend conforme aux principes du droit naturel et à la philosophie du grand antagoniste de l'auteur anglo-hollandais, Lord Shaftesbury⁴⁹.

Ces changements, ainsi que la critique explicite (dans les commentaires et dans la *Préface*) que la marquise adresse à l'auteur – coupable d'avancer « plusieurs choses qui ne sont pas vraies et qui pourraient être dangereuses »⁵⁰ – soulèvent inévitablement une question : pourquoi Mandeville ? *The Fable of the bees*, ouvrage qui se situe au croisement entre la philosophie morale et l'économie politique (discipline dont il est considéré comme l'un des textes fondateurs), ne paraît pas correspondre aux genres où l'on peut regrouper les lectures d'Émilie du Châtelet, qui sont principalement de nature scientifique et exégétique/théologique⁵¹. L'historiographie voltairienne a permis d'établir

⁴³ Les *Remarks* représentent la partie la plus consistante de la première édition de *The Fable of the bees* de Mandeville.

⁴⁴ Et que le lecteur anglais trouvait comme premier texte, après la préface de l'auteur.

⁴⁵ Ce poème, qui a pour titre *The Grumbling Hive*, avait été publié la première fois sous forme de pamphlet, en 1705. *The Fable of the bees*, dont la première édition est de 1714, se présente comme un développement de ce poème sous forme de notes (*Remarks*), et d'autres essais. Mandeville ajouta d'autres essais dans les éditions ultérieures (1723 e 1724), et une deuxième partie (incluant les *Dialogues between Horatio and Cleomenes*) en 1729.

⁴⁶ Cf. p. 62.

⁴⁷ Sur la présence de Mandeville dans l'œuvre de Voltaire voir notre étude « Mandeville and France », *French Studies*, 69 (2015), pp. 449-461 et A. O. Aldridge, *Mandeville and Voltaire, in Mandeville Studies*, I. Primer (éd.), Nijhoff, The Hague, 1975, pp. 142-156.

⁴⁸ Pour une description détaillée de ces altérations voir F. Gottman, « Du Châtelet, Voltaire and the Transformation of Mandeville's Fable », *History of European Ideas*, 38 (2012), pp. 218-232.

⁴⁹ Nous avons consacré une étude à cet aspect de la réflexion d'Émilie du Châtelet : « De la mauvaise éducation des filles. L'adaptation de *La Fable des abeilles* par Émilie du Châtelet », *La Lettre clandestine*, 27 (2019), pp. 215-237.

⁵⁰ Cf. p. 60.

⁵¹ Voir l'étude sur la bibliothèque d'Émilie du Châtelet d'A. Brown et U. Kölving, *À la recherche des livres d'Émilie du Châtelet, in Émilie du Châtelet, éclairages et documents nouveaux*, U. Kölving et O. Courcelle (éd.), Centre international d'étude du XVIII^e siècle, Ferney-Voltaire, 2008, pp. 111-120. Voir aussi, sur les livres ayant probablement appartenu à Émilie du Châtelet, la recherche, actuellement en cours de MARIA-SUSANA SEGUIN, « Madame Du Châtelet et l'univers de la philosophie clandestine : La « Collection Du Châtelet » conservée à la Bibliothèque Mazarine », *Recherches sur Émilie Du Châtelet*, à paraître, consultable en ligne à l'adresse : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01995263>.

que l'initiative de traduire *The Fable of the bees* a été suggérée par Voltaire⁵², qui avait « découvert » Mandeville lors de son séjour en Angleterre, dans les années où le scandale provoqué par l'ouvrage était à son apogée⁵³. Le philosophe aurait donc influencé le choix de ce texte (comme il avait suggéré la rédaction de l'extrait des *Discourses* de Woolston⁵⁴), qui n'avait pas encore été traduit en français⁵⁵ et qui, bien que considéré comme un livre susceptible de censure, n'avait pas encore été condamné⁵⁶. Sur le continent, les censures contre *The Fable* ne furent en effet prononcées (en 1744 par le Saint-Office et en 1745 par la Sorbonne) qu'après la parution de la traduction française de Jean Bertrand, imprimée clandestinement à La Haye par Jean-Martin Husson (1740)⁵⁷. L'existence même de cette deuxième traduction montre que Voltaire n'était pas le seul à penser que la traduction de *The Fable* pouvait éveiller l'intérêt des milieux intellectuels français, où la notoriété de Mandeville⁵⁸ avait été accrue par les travaux de l'un de ses disciples déclarés, Jean-François Melon⁵⁹.

Il ne fait donc aucun doute que Voltaire – admirateur reconnu de Mandeville – a été, pour ainsi dire, l'inspirateur de cette traduction, entreprise par une femme qui, à l'époque, n'était pas très familière avec les « métiers des lettres » ; cependant, la lecture du manuscrit révèle qu'Émilie du Châtelet était réellement intéressée par l'essai de Mandeville, qu'elle décrit dans sa préface comme « le meilleur livre de morale qui ait jamais été fait »⁶⁰. Les deux philosophes de Cirey étaient donc tous les deux fascinés par *The Fable*, qui, toutefois, les attirait probablement pour des raisons différentes.

Nous sommes portés à croire, en particulier, que l'intérêt de la marquise pour Mandeville s'arrêtait exactement là où commençait celui de Voltaire, un point emblématiquement symbolisé par cette *Remark L* sur le luxe, où le texte change pour ainsi dire d'identité, et l'essai de morale « à la française » se métamorphose en un essai de philosophie et d'économie politique, en style anglais et néerlandais⁶¹. Par une heureuse

⁵² Voir par exemple I. O. Wade, *Studies on Voltaire*, cit.

⁵³ Et, en particulier, l'essai *An Essay on Charity and Charity-schools* (inséré dans l'édition de 1723), qui avait poussé le Grand Jury of Middlesex à condamner l'ouvrage. Rappelons qu'en Angleterre la censure préventive sur les livres, active en France, avait été suspendue (par le biais du *Licensing Act*) en 1695.

⁵⁴ Nous le déduisons de la datation du texte, que nous situons en 1733 sur la base d'une référence dans le texte. Pour de plus amples détails sur cette datation voir notre étude « *La Fable des abeilles* d'Émilie du Châtelet : un manuscrit philosophique clandestin ? », *La Lettre Clandestine*, 30 (2022), à paraître.

⁵⁵ Tandis que l'on avait déjà traduit les *Free Thoughts* de 1720 ([Justus Van Effen (trad.)], *Pensées libres sur la religion, l'Église, et le bonheur de la nation*, Vaillant et Prévoist, La Haye, 1722) et la *Modest Defence of public Stews* de 1724 ([s.n.], *Vénus la populaire, ou apologie des maisons de joye*, A. Moore [?], Londres [Amsterdam?], 1727).

⁵⁶ Le Grand Jury of Middlesex n'avait aucune autorité en dehors de sa juridiction. Judith Zinsser écrit « that the book was banned in France did not stop Du Châtelet » (*Émilie du Châtelet, Daring Genius* [...], Penguin Books, London, 2006, p. 35), ce qui est faux, car en Europe continentale aucune autorité (civile ou ecclésiastique) n'avait encore examiné le livre.

⁵⁷ [B. Mandeville], *La Fable des abeilles, ou les fripons devenus honnêtes gens*, aux dépens de la Compagnie, Londres [i.e. Jean-Martin Husson, La Haye], 1740 (4 vols.). Sur les vicissitudes de la réalisation de cette traduction et sur sa réception voir notre étude « Mandeville et la connexion suisse », *Rivista di storia della filosofia*, 3 (2016), pp. 453-474.

⁵⁸ Si veda il nostro studio *Mandeville and France*, cit.

⁵⁹ En particulier l'*Essai politique sur le commerce*, dont on retrouve plusieurs réflexions dans la *Fable des abeilles* d'Émilie du Châtelet. Melon, considéré comme le père de l'économie politique en France était un disciple de Mandeville. Sur l'influence de l'œuvre de Mandeville sur le débat français au sujet du luxe voir notre étude *Mandeville et les « Lumières Radicales »*, in *Les Lumières Radicales et le politique*, M. García-Alonso (éd.), Champion, Paris, 2017, pp. 83-102.

⁶⁰ Cf. p. 58.

⁶¹ L'œuvre de Mandeville est le résultat de la convergence de plusieurs traditions ; la réflexion de l'auteur se ressent profondément, en particulier, de l'influence des moralistes français, tels La Rochefoucauld,

coïncidence, Madame du Châtelet interrompt son travail exactement en correspondance des pages où se produit cette sorte de magie, célébrée plus tard par Adrien Pluquet, qui a transformé le luxe de sujet du ressort de la morale et de la théologie en « objet d'une discussion philosophique et politique »⁶².

❖ «Arrêtées par une force invincible en deçà de la barrière» : l'intuition du *plafond de verre*

Ce qui attire Émilie du Châtelet chez Mandeville n'est évidemment ni l'affirmation de l'autonomie de l'économie politique de la morale, ni l'apologie du mercantilisme – les aspects de *The Fable* qui ont fasciné davantage les intellectuels français de l'époque⁶³, y compris Voltaire⁶⁴. Ce qui éveille son intérêt est probablement, outre l'inflexion psychologique de la réflexion morale de l'auteur⁶⁵, un aspect que les spécialistes de Mandeville ont commencé à explorer dans les années 1980, et qui convainc Émilie que *The Fable* est « l'un des ouvrages du monde qui est le plus fait pour l'humanité en général »⁶⁶: la référence aux femmes et la représentation réaliste de leur condition⁶⁷.

Auteur d'un essai, *The Virgin Unmask'd* (1709), dans lequel il dénonce l'impossibilité pour les femmes d'accéder à l'éducation, et de trente-deux numéros d'un périodique conçu pour le public féminin – *The Female Tatler* (1709-1710) – où l'on lit des réquisitoires contre l'état de soumission physique, juridique et intellectuelle des femmes aux hommes, Mandeville est certainement le plus proto-féministe des philosophes du XVIII^e siècle. Or, si cette attitude est moins explicite dans *The Fable*, en raison du sujet du texte, il y a tout de même dans l'ouvrage des passages qui soulignent l'injustice dont les femmes sont victimes. On y trouve, par exemple, des réflexions sur les différences entre l'éducation morale donnée aux garçons et aux filles, ainsi qu'une apologie des mères infanticides⁶⁸ – considérée comme abominable par certains critiques⁶⁹ – basée sur l'évidence de la condamnation sociale qui pèse sur une femme qui attend un enfant illégitime.

Émilie du Châtelet a pleinement raison lorsqu'elle écrit, dans la première ébauche de sa préface, « il me semble que nous n'avons point de livres dans ce genre »⁷⁰. Il n'y en avait pas, en effet, et, peut-être, il n'y en a toujours pas assez. Certains des commentaires originaux qu'elle insère dans son adaptation, faisant écho aux considérations de

Nicole et Bayle. Sur ce sujet voir en particulier E. J. Hundert, *The Enlightenment's Fable*, Cambridge University Press, Cambridge, 1994, chap. 2.

⁶² A. Pluquet, *Traité philosophique et politique sur le luxe*, Paris, 1786, vol.1, pp. 15-16.

⁶³ Voir *Mandeville and France*, cit.

⁶⁴ Qui avait réuni un patrimoine significatif grâce à investissements dans des entreprises commerciales.

⁶⁵ Aspect caractéristique de la réflexion des moralistes français – surtout ceux proches du jansénisme – que l'on peut saisir, par exemple chez La Rochefoucauld, Pascal et, surtout, Pierre Nicole.

⁶⁶ Cf. p. 58.

⁶⁷ Voir par exemple l'excellente étude de M. M. Goldsmith, «'The Treacherous art of Mankind': Bernard Mandeville and Female Virtue», *History of Political Thought*, 7 (1986), pp. 93-114.

⁶⁸ Un crime pour lequel, à l'époque, on infligeait la peine de mort sur la base de la simple présomption de culpabilité, tant en France qu'en Angleterre. Sur la transformation de l'image des femmes infanticides dans l'œuvre de Bernard Mandeville voir notre étude : « Bourreaux ou victimes ? La transformation de l'image philosophique de l'infanticide au tournant du XVIII^e siècle », *Rivista di storia della filosofia*, 1 (2021), pp. 95-123.

⁶⁹ En particulier J.-F. Deluc, *Lettre critique sur la Fable des abeilles*, Gosse, Genève, 1746.

⁷⁰ Cf. p. 58.

Mandeville sur la condition féminine, confirment que la marquise – qui ne connaissait probablement pas les autres ouvrages de l’auteur – avait saisi précisément cet élément, parmi tous les aspects d’originalité du texte ; un élément qui entrait parfaitement en résonance avec sa sensibilité.

Ainsi, paradoxalement, la *Préface du traducteur* d’Émilie du Châtelet, qui contient une revendication de la dignité de l’intellect féminin – bien que *sui generis* et hors sujet, pour ainsi dire, par rapport au texte qu’elle introduit – se révèle extrêmement fidèle à l’esprit de Mandeville. Ce dernier, dans *The Female Tatler*, fait dire à Lucinda :

Pourquoi devrions-nous être traités comme si nous étions des créatures irrationnelles ? On nous exclut astucieusement de la connaissance des Arts et des Sciences ; si nous parlons de politique, on se moque de nous ; comprendre le latin est considéré comme une trahison de notre part ; le silence est recommandé comme un devoir nécessaire, et le plus grand compliment qu’un homme puisse faire à sa femme est de dire à tout le monde qu’elle est obéissante⁷¹.

Madame du Châtelet et Mandeville sont plongés dans des contextes politiques et culturels différents ; plus d’une génération les sépare ; cependant ils ont sous les yeux une société identique pour ce qui concerne le « règles de genre ». Mandeville se détache de tout autre auteur contemporain, non seulement en raison la lucidité du regard qu’il porte sur les femmes, mais pour le simple fait de les avoir incluses, en tenant aussi compte de la spécificité de leur condition, dans sa réflexion sur l’être humain. Dans *The Fable* l’égalité « naturelle » des sexes, « hypothèse » examinée chez d’autres auteurs – et longtemps débattue⁷² – n’est pas en discussion, mais donnée implicitement par acquise ; les femmes ne font pas ici l’objet d’une réflexion à part, comme s’il s’agissait d’êtres humains dont le fonctionnement diffère de celui des hommes. Elles sont « façonnées » d’une manière radicalement différente par l’éducation, cet outil puissant qui, en appuyant sur les ressorts des mécanismes émotionnels – identiques pour Mandeville chez les hommes et chez les femmes⁷³ – permet d’orienter le comportement des êtres humains. L’auteur révèle qu’au même âge où l’on enseigne l’orgueil et la fierté virile aux petits garçons, on « nous enseigne – traduit fidèlement Madame du Châtelet – cette sorte de modestie comme la grammaire, longtemps avant que nous soyons en état d’y manquer et d’en comprendre l’utilité [...] Une fille élevée avec soin [...] rougira à six ans de montrer sa jambe,

⁷¹ «Why should we be treated almost as if we were Irrational Creatures : We are industriously kept from the Knowledge of Arts and Sciences, if we talk Politicks we are laugh’d at ; to understand Latin is petty Treason in us ; silence is recommended to us as a necessary Duty, and the greatest Encomium a Man can give to his Wife is to tell the World that she is Obedient», *The Female Tatler* 88, 1 février 1710. Nous traduisons.

⁷² Pour un aperçu de ce débat à la Renaissance voir : Armel Dubois-Nayt, Nicole Dufournaud, Anne Paupert (dir.), *Revisiter la « Querelle des femmes »*. *Discours sur l’égalité/inégalité des sexes, de 1400 à 1600*, Publications de l’université de Saint-Étienne, Saint-Étienne, 2013 ; pour une analyse des théories du XVII^e siècle français sur les différences de genre voir Marie-Frédérique Pellegrin, *Pensées du corps et différences des sexes à l’époque moderne. Descartes, Cureau de la Chambre, Poulain de la Barre et Malebranche*, ENS Éditions, Lyon, coll. « La Croisée des chemins », 2020.

⁷³ La lecture d’autres ouvrages de Mandeville, et en particulier *A Modest defence* et *A Treatise of the Hypochondriack and Hysterick passions* (récemment édité en français : Bernard Mandeville, *Un Traité sur les passions hypocondriaques et hystériques*, Sylvie Kleiman-Lafon (éd. et trad.), Ellug, Grenoble, 2012, actuellement consultable en ligne en libre accès à l’adresse : <https://books.openedition.org/ugaeditions/770>) suggère que pour l’auteur ne subsistent pas de différences majeures dans le fonctionnement physiologique des femmes et des hommes ; il affirme d’ailleurs que la pulsion sexuelle féminine n’est pas inférieure par nature à celle masculine, mais que la société a imposé des freins artificiels à l’expression de la sexualité des femmes.

quoiqu'elle ne sache pas encore pourquoi [il] serait blâmable de la montrer »⁷⁴. À Cirey, quand *The Fable* s'ouvre sous les yeux d'une Madame du Châtelet déterminée à se consacrer aux études philosophiques et scientifiques, deux exceptions se rencontrent et se reconnaissent : d'un côté, un auteur qui, même en étant du bon côté de ce qu'on appellerait aujourd'hui *le plafond de verre*, révèle et dénonce l'injustice de la condition des femmes dans la société ; de l'autre, une femme qui, du mauvais côté du *plafond de verre*, en a aperçu distinctement la présence et, victime consciente de cette iniquité, ressent le besoin de se rebeller contre cette usurpation de toute possibilité de réalisation de soi. Comme Mandeville, Émilie du Châtelet représente une exception pour son genre, non seulement en raison de sa prise de conscience du problème, mais aussi parce qu'elle a réussi à atteindre une position – celle de femme de lettres – d'où elle pouvait s'exprimer et donner voix au point de vue féminin sur le problème. Cette conscience de genre, elle l'extériorise notamment dans la *Préface du traducteur*, où elle insère des passages étonnants, tel le suivant :

Qu'on fasse un peu réflexion pourquoi, depuis tant de siècles, jamais une bonne tragédie, un bon poème, une histoire estimée, un beau tableau, un bon livre de physique, n'est sorti de la main des femmes. Pourquoi ces créatures, dont l'entendement paraît en tout si semblable à celui des hommes, semblent cependant arrêtées par une force invincible en deçà de la barrière ? Et qu'on m'en donne la raison, si l'on peut. Je laisse aux naturalistes à en chercher une physique, mais, jusqu'à ce qu'ils l'aient trouvée, les femmes seront en droit de réclamer contre leur éducation⁷⁵.

Si, comme le croit Mandeville, aucune raison physique ne peut expliquer l'état de soumission et d'exclusion où se trouvent les femmes dans la société, cet état des choses ne peut être perçu que comme une injustice enracinée dans la culture, qui ne peut pas être tolérée dans le monde moderne. Le chemin qu'Émilie du Châtelet entreprend pour contrer cette injustice est, conformément à ses inclinations, celle de l'étude et du développement intellectuel.

❖ Un apiculteur inexpérimenté et mal conseillé

Les caractéristiques des différentes parties qui composent le manuscrit de *La Fable des abeilles* d'Émilie du Châtelet soulèvent plusieurs questions. La première est celle de la datation, dont la solution est moins évidente de ce que porterait à croire la présence de l'indication «1735» sur deux exemplaires de la *Préface du traducteur*. En effet, cette date doit être interprétée comme le *terminus a quo* du travail et, vraisemblablement, comme la date de la rédaction de la *Préface du traducteur*. Pour ce qui concerne la traduction/adaptation de l'ouvrage de Mandeville, la correspondance atteste qu'elle était certainement encore en cours en 1736⁷⁶, tandis qu'une phrase dans le corps du texte – qui renvoie implicitement à un écrit de Voltaire rédigé en 1738⁷⁷ – et des références dans la

⁷⁴ Cf. p. 108.

⁷⁵ Cf. p. 54.

⁷⁶ Voir É. du Châtelet à Algarotti, 20 avril 1736, lettre 69-1670.

⁷⁷ Il s'agit notamment d'une expression utilisée par Voltaire dans les *Observations sur Messieurs Jean Law, Melon et Dutot sur le Commerce et sur le luxe* (1738). Nous avons traité en détail la question de la datation du texte dans l'étude «Lost in translation: new insights on Emilie du Châtelet's *La Fable des abeilles* »,

correspondance de Françoise de Graffigny⁷⁸, appuient l'hypothèse qu'Émilie du Châtelet n'a pas abandonné le projet, auquel elle s'est consacrée de façon intermittente, avant 1738, lorsque le manuscrit est copié⁷⁹. La correspondance de l'auteure des *Lettres d'une Péruvienne* permet également de rejeter définitivement l'hypothèse selon laquelle le manuscrit dont on dispose ne représente qu'une partie d'un travail plus ample, ou d'une traduction complète⁸⁰.

Cette dernière considération, ainsi que l'incohérence dans la datation des différentes sections du texte, soulève une autre question cruciale, concernant le *modus operandi* adopté par la traductrice. Nous sommes en effet en présence d'une traduction incomplète, en cours en 1736, et toujours inaccomplie en 1738, accompagnée cependant d'une préface intégrale et soigneusement parachevée qui affiche la date «1735». Ces éléments étayent la conclusion que la marquise a réalisé ce travail en suivant l'ordre dans lequel les différentes parties du texte se présentent habituellement dans les traductions, qui ne correspond pas toutefois à l'ordre suivi dans leur réalisation : généralement, en effet, la préface est rédigée – dans les traductions comme dans les essais originaux – en dernier.

Émilie du Châtelet paraît avoir commencé par la fin. Pourquoi? La question évoque, à son tour, une autre interrogation concernant les intentions qui animaient ce travail. Cette traduction/adaptation a-t-elle été conçue comme un projet éditorial, ou n'était-elle qu'un simple exercice auquel la marquise s'est adonnée pour améliorer sa maîtrise de la langue anglaise ?⁸¹ Bien que la liberté de la traduction laisse subsister la seconde hypothèse, nous pensons qu'Émilie avait originairement en vue de publier sa traduction. Dans le cas contraire, on ne pourrait expliquer l'existence d'une préface – qui n'est certainement pas un exercice de traduction – comme celle qu'elle a rédigée, où elle s'adresse au lecteur en justifiant son initiative. S'il s'agissait d'un simple exercice, il serait également difficile d'expliquer la présence de l'*Avertissement du traducteur*⁸² et des autres indications qui explicitent les solutions, y compris graphiques, adoptées dans cette adaptation⁸³. Enfin,

Actes du colloque Émilie du Châtelet, Centre international d'études du XVIII^e siècle, Ferney-Voltaire, pp. 397-411, à paraître.

⁷⁸ Françoise de Graffigny a séjourné à Cirey du 5 décembre 1738 à l'11 février 1739. Parmi les lettres écrites à François-Antoine Devaux au cours de cette période il y en a une dans laquelle Graffigny parle de la *Fable des abeilles* et recopie des passages de la préface de l'auteur (F. de Graffigny à Devaux, [25 décembre 1738], in *Correspondance de Madame de Graffigny*, E. Showalter et J. A. Dainard (éd.), Voltaire Foundation, Oxford, 1985-2016, I, p. 265). La lettre permet de déduire qu'Émilie du Châtelet n'a pas permis à Madame de Graffigny de recopier la *Préface du traducteur*, qui l'avait frappée particulièrement. Sur cet épisode et sur l'impression engendrée en elle par ce texte voir notre article : « C'étaient de belles crasseuses que les Athénaïs et ces autres bégueules si renommées [...] », *PFSCS*, 88 (2018), pp. 193-213.

⁷⁹ Comme l'on déduit d'une lettre à Thieriot du 9 décembre 1738 (lettre 179-2790), où l'on lit : « La traduction est copiée, je vous l'enverrai par le carrosse de Bar-sur-Aube la semaine prochaine »

⁸⁰ Dans une lettre de 1740 Françoise de Graffigny parle de ce travail comme d'un « commencement de traduction », trop synthétique et trop libre (F. de Graffigny à Devaux [17 février 1740], in *Correspondance*, cit., p. 343).

⁸¹ La lettre à Algarotti (voir *supra*, note 76) paraît suggérer qu'il s'agisse d'un exercice, mais il faut considérer que, à l'époque, dans la correspondance on gardait souvent le secret sur les projets éditoriaux. La traduction était communément utilisée comme une pratique pour l'apprentissage des langues étrangères. À ce propos on peut citer les exemples de Locke – qui, pour apprendre le français traduisit une partie des *Essais de morale* de Pierre Nicole (Voir L. SIMONUTTI, « Locke: tradurre e abusare », *Chromos*, 12 (2007), pp. 1-15.) – et de Pierre Coste – qui, avant de devenir un traducteur célèbre s'exerça avec les *Some Thoughts concerning education* de Locke (Voir D. SOULARD, « L'Œuvre des premiers traducteurs français de John Locke [...] », *XVII^e siècle*, 253 (2011), pp. 739-762).

⁸² Cf. p. 62.

⁸³ Elle signale par exemple qu'elle a utilisé les guillemets pour permettre au lecteur de distinguer entre ses propres réflexions et le corps de la traduction (cf. p. 60).

on ne comprendrait pas pourquoi la traductrice s'efforce de transposer dans la culture et les coutumes françaises les références à des éléments typiques de la culture anglaise présents dans l'original⁸⁴, et encore pourquoi elle déplace certaines parties du texte, dans le corps de la traduction, d'un point à un autre⁸⁵. Toutes ces opérations seraient superflues dans un exercice de traduction.

Pourquoi, alors, la marquise n'a pas adopté le *modus operandi* habituel ? À notre avis, simplement à cause d'un problème d'inexpérience et, pour ainsi dire, d'isolement intellectuel – un problème commun aux femmes savantes de l'époque, exclues de la plupart des académies et des universités. En 1735, Émilie du Châtelet ne sait pas comment réaliser une traduction, parce que c'est la première fois qu'elle entreprend ce genre de travail et, à vingt-neuf ans, tout juste sortie de la vie trépidante de la cour et de Paris, elle ne sait pas comment s'y prendre. Elle n'est pas (encore) le membre d'une académie ou d'un cercle d'intellectuels, elle ne fait pas partie d'un réseau de professeurs universitaires (un rôle inaccessible aux femmes, à une exception près⁸⁶) et elle n'a pas été chargée de la traduction par un imprimeur – les trois cas de figure dans lesquels prennent forme les traductions de textes philosophiques à cette époque⁸⁷. C'est pourquoi Émilie du Châtelet ignore également un autre détail, qui n'échappe pas aux traducteurs qui travaillent dans ces contextes (et dont elle tiendra compte par la suite⁸⁸), à savoir que, la philosophie étant «vivante», et se métamorphosant souvent avec son auteur, la traduction d'un texte philosophique doit être basée sur sa dernière édition, ou, tout de moins, sur celle que l'on présume définitive⁸⁹.

Bien que dépourvue d'expérience, Madame du Châtelet pourrait avoir eu sous les yeux, outre son Abel Boyer⁹⁰, un travail en apparence comparable à celui qu'elle voulait réaliser, qui lui aurait servi de modèle – mais un mauvais modèle, qui l'égare ; nous parlons de la traduction de *l'Essay on man*, réalisée par un maître dans l'art de ciseler de belles infidèles⁹¹, Jean-François du Resnel. Ce dernier aurait sollicité l'aide de Voltaire pour achever, au cours de l'été 1735, sa traduction française en vers du plus célèbre poème de Pope ; une version tellement libre, aussi bien sur le plan de la forme que du contenu, au point d'être considérée par les critiques comme un archétype de «belle infidèle». Or,

⁸⁴ Un choix qu'elle justifie dans la première ébauche de la *Préface*, où l'on lit : « J'ai aussi cru qu'il était nécessaire de calculer si je puis me servir de ce livre pour le méridien de mon pays, par la même raison que l'on s'habille à la mode de celui où l'on arrive » (cf. p. 58)

⁸⁵ Cf. p. 162.

⁸⁶ Celle de Laura Bassi (1711-1778), nommée professeur de physique à l'Université de Bologne en 1732.

⁸⁷ Cette conclusion nous est suggérée par nos études sur la production de traductions de textes philosophiques à l'époque moderne. La plupart de ces traductions sont le fruit d'un « projet commercial » : le succès d'un texte suggère à un imprimeur l'opportunité d'en produire une traduction, dont il charge un traducteur. Plusieurs traductions philosophiques modernes sont le résultat d'un projet culturel né dans le milieu académique : c'est par exemple le cas des traductions de textes cartésiens réalisées par des professeurs et des étudiants de l'Académie réformée de Genève et de l'Université Cambridge. Enfin, certaines sont issues de l'initiative de cercles d'intellectuels, comme, par exemple, les académies, ou de journalistes associés à un imprimeur.

⁸⁸ Pour traduire les *Principia mathematica* la marquise demanda à Bernoulli de lui envoyer l'édition originale la plus récente, celle de 1726 (Voir É. Du Châtelet à Johann II Bernoulli, lettre 402-5600).

⁸⁹ Les références à la numérotation des pages de l'original anglais qui se trouvent dans une copie du manuscrit permettent d'établir que l'édition de *The Fable of the bees* sur laquelle la marquise a basé son travail n'était pas la dernière publiée (1732), mais l'édition Tonson de 1724.

⁹⁰ On peut avancer l'hypothèse qu'Émilie du Châtelet ait utilisé comme dictionnaire français-anglais celui, très en vogue à l'époque d'A. BOYER, *Dictionnaire royal françois-anglois, et anglois-françois*, Londres, 1699 (2^e éd. officielle London, 1729).

⁹¹ C'est-à-dire des traductions élégantes, mais qui ne correspondent pas fidèlement à l'original. On a parlé d'un véritable courant de *belles infidèles* en France, à son apogée entre 1650 et 1750.

la traduction de Du Resnel est introduite par une longue préface, riche de citations, dont une est glissée dans la *Préface du traducteur* de *La Fable des abeilles*⁹². Plusieurs indices matériels appuient l'hypothèse que c'est à partir de l'exemple de la traduction de l'*Essay on man* qu'Émilie du Châtelet a établi la marge de liberté qu'elle pouvait s'autoriser à l'égard de Mandeville. Ces critères, acceptables pour la traduction en vers d'un texte en vers, s'avèrent néanmoins inadéquats pour la traduction en prose d'un texte philosophique en prose et, compte tenu des critiques formulées à l'époque à l'encontre des traductions inexactes de textes philosophiques contemporains⁹³, nous pensons que même si la marquise avait achevé son travail, elle aurait difficilement trouvé un imprimeur disposé à le publier.

Cette considération nous amène à aborder un autre nœud dans l'histoire de cette initiative littéraire : pourquoi, à un certain moment, Madame du Châtelet a-t-elle abandonné ce travail ? Les réflexions que nous avons exposées plus haut, concernant les aspects de *La Fable* qui convergeaient le plus avec sa sensibilité, pourraient offrir quelques éléments de réponse à cette question. Cependant, nous n'excluons pas qu'une autre raison ait pu pousser la marquise – qui s'était consacrée à *La Fable* certes de manière discontinue, mais pendant une période assez longue – à renoncer à ce projet éditorial, à savoir la nouvelle qu'une autre traduction, celle de Jean Bertrand, était en cours de réalisation en Hollande en 1738⁹⁴. L'hypothèse selon laquelle l'existence d'une traduction rivale, phénomène assez courant à l'époque⁹⁵, aurait pu être à l'origine de l'interruption de *La Fable des abeilles* semble être indirectement appuyée par les préoccupations manifestées successivement par Émilie au sujet de sa traduction des *Principia Mathematica*. À la fin de l'année 1745, elle avoue en effet à Jacquier : « Je crains infiniment d'être prévenue dans mon travail qui est presque fini et qui est cependant encore un secret que je vous recommande »⁹⁶ ; peu après, et avant même de terminer cette traduction, la marquise entreprit les démarches nécessaires pour obtenir un privilège au

⁹² « Que tout l'or d'une ligne anglaise tiré à la filière française remplirait plusieurs pages », p. 48. Dans les anciens exemplaires de la préface, la citation se trouve également en anglais : « The weighty bullion of one sterling line, drawn to a French wire would through whole pages shine ». Ces lignes appartiennent à l'*Essay on translated verse* (Tonson, London, 1684) du poète irlandais Wentworth Dillon, IV^e comte de Roscommon (1633-1685). Nous pensons cependant qu'Émilie du Châtelet n'a pas tiré cette citation directement de l'original, mais de l'œuvre de Jean-François du Resnel, qui l'a insérée pour la première fois dans la préface de sa traduction française de l'*Essay on criticism* de Pope (*Essai sur la critique*, Le Gras, Paris, 1730, p. 7) et une seconde fois dans sa traduction de l'*Essay on man* (*Les principes de la morale et du goût*, Briasson, Paris 1737, p. 16). Le premier de ces deux ouvrages est présent dans le catalogue de la bibliothèque de Voltaire (M. P. Alekseev, *Bibliothèque de Voltaire : catalogue des livres*, Gosudarstvennaja Publichnaja Biblioteka Imeni, Izdat. Akad. Nauk SSSR, 1961, p. 706) et le seconde, composé peut-être même en collaboration avec Voltaire (voir Voltaire à Thibouville, 20 février 1769, dans Voltaire, *Correspondance*, T. Besterman (éd.), vol. 118, XXXIV, pp. 297-298) était déjà achevé en 1735. Une lettre écrite à Cirey en septembre 1735 confirme que le texte était déjà connu de Voltaire et, probablement, de Madame du Châtelet (voir Voltaire à Formont, 22 septembre 1735, dans Voltaire, *Correspondance*, cit., vol. 87, III, p. 210).

⁹³ Voir les critiques de la traduction de *The Fable of the bees* réalisée par Jean Bertrand dans les *Mémoires de Trévoux* (voir *Mandeville and France*, cit.).

⁹⁴ Voir *supra* note 57.

⁹⁵ On peut évoquer, à titre d'exemples, le cas des traductions rivales, en anglais, de la *Recherche de la vérité* de Malebranche – publiées toute les deux en 1694 – ou alors les traductions françaises de *The Theory of Moral Sentiments* d'Adam Smith (voir G. Faccarello, P. Steiner, *The Diffusion of the Work of Adam Smith in the French Language* in K. Tribe (dir.), *A Critical Bibliography of Adam Smith*, Pickering & Chatto, London, 2002, pp. 65-69).

⁹⁶ É. du Châtelet à François Jacquier, 12 novembre 1745, lettre 410-5890.

nom de l'auteur, une pratique très rare⁹⁷. Pourquoi cette urgence ? Et pourquoi cette peur ? *La Fable des abeilles* avait été à son tour un « secret des secrets »⁹⁸, avant d'être archivé comme un projet inachevé.

Cependant, nos recherches suggèrent que, même si d'une manière inattendue, des parties de ce travail ont vu le jour : en effet, ses organes ont été, pour ainsi dire, transplantés. Voltaire a été le premier bénéficiaire de cette donation : plusieurs sections du manuscrit de *La Fable des abeilles*, plus ou moins paraphrasées, ainsi que plusieurs réflexions de Madame du Châtelet se retrouvent en effet dans des ouvrages du philosophe : la *Défense du mondain* (1737), par exemple, emprunte et développe clairement un des commentaires originaux de *La Fable des abeilles* ; le *Traité de métaphysique* (1734-1736?)⁹⁹ reprend également plusieurs commentaires pratiquement mot à mot, tandis que l'*Épître à Madame du Châtelet* placé en tête de l'*Alzire* (1736)¹⁰⁰ paraît une réinterprétation de la *Préface du traducteur*¹⁰¹.

Les dates de la rédaction ou de la publication de ces ouvrages déconcertent : elles indiquent que *La Fable* a subi ces explantations alors qu'elle était encore en vie ! La redistribution tacite des idées, ou de parties du manuscrit dans les écrits de Voltaire pourrait constituer une raison ultérieure qui a poussé Émilie du Châtelet à abandonner son projet. Celle-ci paraît avoir récupéré, à son tour, certaines réflexions de ce travail de jeunesse pour les faire confluer dans son *Discours sur le bonheur* (1746 ?), ce qui expliquerait aussi pourquoi le manuscrit de *La Fable* a été, pour ainsi dire, exhumé vers le milieu des années 1740, quand la correspondance en atteste la circulation. Jusqu'à trois ans avant la mort d'Émilie, en effet, seulement quelques personnes avaient eu accès à ce manuscrit, ou à des parties de celui-ci : sa cousine Marie-Catherine de Flemming, Francesco Algarotti, Thieriot¹⁰², Françoise de Graffigny – qui avait particulièrement apprécié la *Préface du traducteur*¹⁰³ – et Antoine Devaux, qui avait lu la *Préface de l'auteur* copiée par Graffigny. La correspondance d'Émilie du Châtelet montre que, peut-être à partir de 1747, la marquise a voulu faire circuler le manuscrit de *La Fable*, qui a sans doute été lu par le marquis d'Argenson¹⁰⁴ et par Saint-Lambert¹⁰⁵, et a probablement été envoyé (dans sa version intégrale) à Devaux et à Madame de Boufflers¹⁰⁶.

⁹⁷ Habituellement, le privilège était demandé et accordé aux imprimeurs, c'est-à-dire ceux qui assuraient l'investissement financier exigé pour la production d'un livre. Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, les privilèges accordés à un auteur (un cas de figure assimilable aux « droits d'auteur ») sont très rares ; le cas de la traduction des *Principia*, dont le privilège est au nom du traducteur (bien qu'il s'agisse d'une traduction commentée) est unique à notre connaissance. Le texte du privilège, de la durée de 15 ans, accordé par Clairaut lui-même, et qui porte la date du 26 décembre 1745 est transcrit par Michel Toulmonde, in I. Newton & É. du Châtelet, *Principes mathématiques de la philosophie naturelle*, cit., I, p. 23.

⁹⁸ Comme l'écrit emphatiquement Graffigny à Devaux (voir note 78).

⁹⁹ Voltaire avait achevé en 1734 une première version de ce texte (qui sera publié à titre posthume). Les critiques considèrent unanimement que les chapitres 8 et 9, où l'on retrouve les morceaux de *La Fable des abeilles*, ont été ajoutés ultérieurement. Wade (*Studies on Voltaire*, cit.) suppose qu'ils ont été rédigés en 1735, mais on ne peut pas exclure qu'ils aient été écrits, comme nous le croyons, en 1736.

¹⁰⁰ Voltaire, *Alzire*, Ledet, Amsterdam, 1736, pp. iii-xv.

¹⁰¹ Nous analysons en détail l'analogie entre ces deux textes dans l'étude « *La Fable des abeilles* d'Émilie du Châtelet : un manuscrit philosophique clandestin? », cit.

¹⁰² D'après notre interprétation de la correspondance : voir notre étude « *La Fable des abeilles* d'Émilie du Châtelet : un manuscrit philosophique clandestin? », cit.

¹⁰³ *Supra*, note 78.

¹⁰⁴ René-Louis de Voyer de Paulmy, à ne pas confondre avec son frère, le comte d'Argenson. Voir le marquis d'Argenson à É. Du Châtelet, 19 octobre 1747, lettre 434-6250.

¹⁰⁵ Voir É. Du Châtelet à Saint-Lambert, 16 juin 1748, lettre 454-6490. La marquise se plaint du fait que son amant n'a aucunement commenté son manuscrit.

¹⁰⁶ *Ibid.*

- ❖ « Une personne qui, née pour les agréments, leur préfère la vérité »¹⁰⁷: la conversion d'Émilie du Châtelet.

Les documents relatifs à l'activité scientifique et littéraire d'Émilie du Châtelet, et ce qu'elle écrit dans la *Préface du traducteur*, induisent à considérer sa *Fable des abeilles* non seulement comme son premier projet littéraire, mais aussi comme la première pierre de sa carrière intellectuelle. Dans son cas, cette carrière est à la fois, et avant tout, une construction de soi, une redéfinition de sa propre identité et de sa « place dans le monde » – une expression que l'on doit entendre ici tant dans son acception métaphorique que littérale. L'entrée, en discrétion, de cette femme dans la République des Lettres a des coordonnées spatio-temporelles bien précises : c'est au moment où, en 1735 – peu après la mort de son troisième fils –, Émilie du Châtelet quitte le *brouhaha* du monde parisien¹⁰⁸ pour s'installer dans la campagne de Cirey, que commence sa métamorphose en *Femme des Lumières*.

Cette transformation, comme le suggère la *Préface du traducteur*, se manifeste toutefois plus comme l'éveil d'un soi authentique que comme l'acquisition d'une structure artificielle : Émilie du Châtelet « découvre » sa propre vocation en se dépouillant de ces préjugés qui, pour ainsi dire, nous font croire que nous sommes ce que les autres nous ont dit que nous sommes. Ces préjugés, que le *Discours sur le bonheur* définit comme des opinions dépourvues de vérité « qu'on veut nous obliger de croire »¹⁰⁹, sont ceux qui destinaient Émilie du Châtelet à une vie rythmée par « les choses frivoles » et les mondanités¹¹⁰. Pour elle, ce sont ces mêmes cages de l'esprit qui amènent les femmes à ignorer ou à supprimer leurs talents intellectuels, les empêchent d'approfondir les études et les font douter de leurs capacités¹¹¹.

Loin de la socialité exaspérée parisienne, à l'école d'un jeune maître de la libre pensée, Voltaire – qui avait à son tour renié son identité sociale¹¹² –, Émilie du Châtelet commence à « vivre avec elle-même »¹¹³, à observer les choses avec ses propres yeux, et découvre en elle un amour de l'étude qu'elle décrira un jour comme la passion qui contribue le plus au bonheur, car la plus indépendante (et aussi la seule qui puisse faire accéder les femmes à la gloire)¹¹⁴. Des scientifiques et philosophes qu'elle avait commencé à fréquenter alors qu'elle était encore à Paris, comme Maupertuis et Clairaut, ont allumé l'étincelle qui a déclenché cette transformation à laquelle sa nature la

¹⁰⁷ Voltaire, *Alzire*, cit., p. iv.

¹⁰⁸ Cette expression revient plusieurs fois sous la plume d'Émilie du Châtelet. On peut saisir une forme de gêne vis-à-vis de la vie parisienne déjà dans la correspondance de 1734 (Par exemple dans É. Du Châtelet à Jacques de Sade, 12 mai 1734, lettre 18-1160).

¹⁰⁹ *Discours sur le bonheur*, cit., p. 41-42.

¹¹⁰ Cf. p. 58.

¹¹¹ Tous ces concepts sont exprimés par l'auteure dans sa *Préface du traducteur*.

¹¹² Issu d'une famille bourgeoise, François-Marie Arouet n'accepta pas non plus la destinée sociale et professionnelle (de notaire) que le sort lui avait réservé. L'acte de la « métamorphose » en lui-même est incarné, dans son cas, par l'adoption, au début des années 1720, du pseudonyme de Voltaire.

¹¹³ Cf. p. 38.

¹¹⁴ « Par cette raison d'indépendance, l'amour de l'étude est de toutes les passions celle qui contribue le plus à notre bonheur [...] Il est certain que l'amour de l'étude est bien moins nécessaire au bonheur des hommes qu'à celui des femmes. Ils ont bien d'autres moyens d'arriver à la gloire » (*Discours sur le bonheur*, cit., p. 52).

prédisposait : ceux-ci, comme elle l'écrit dans la *Préface*, ont fait naître en elle la perception d'être « une créature pensante »¹¹⁵.

À Cirey, une fois que cette intuition est devenue une certitude, Émilie du Châtelet explore peu à peu sa nature de « créature pensante » ; elle se met à l'épreuve intellectuellement et découvre qu'elle est bien plus de ce qu'elle pensait être. Non seulement elle découvre qu'elle peut traduire – à travers l'expérience de cette *Fable des abeilles* – mais elle découvre aussi, comme le montre sa carrière, qu'elle peut lire et comprendre les sciences, qu'elle peut écrire des textes de vulgarisation scientifique, qu'elle peut élaborer des dissertations sur des sujets de physique, et enfin qu'elle peut offrir au public non seulement une vulgate, mais aussi un commentaire, de la bible de la physique contemporaine, les *Principia* de Newton.

Tout ce processus se déroule sur une période de quinze ans environ, et commence avec ce que nous voudrions appeler la « conversion » d'Émilie du Châtelet. L'importance du manuscrit de la *Fable*, qui n'est ni un texte entièrement original, ni un ouvrage complet, est liée avant tout à sa valeur par rapport au chemin du développement intellectuel de l'auteure. *La Fable des abeilles*, dont la préface a le caractère d'une confession, d'une revendication d'idéaux et d'un manifeste programmatique, incarne authentiquement l'acte de cette conversion à la liberté de pensée, certes, mais aussi à la responsabilité que celle-ci comporte.

❖ « Il faut que votre exemple encourage les personnes de votre sexe [...] à croire qu'on s'ennoblit encore en perfectionnant sa raison »¹¹⁶.

Le miroir déformant qui faisait apparaître Émilie du Châtelet comme *ancilla* de Voltaire ayant été brisé, l'historiographie doit aujourd'hui veiller à ne pas courir le risque inverse. Une sorte de désir de justice, pour ainsi dire, et l'enthousiasme suscité par la redécouverte d'une figure que l'on peut désigner comme un symbole historique de la valeur de la contribution des femmes à la culture, augmentent le risque d'une dérive mystificatrice, dont on peut déjà saisir quelques signes.

La volonté de décerner à Émilie du Châtelet le titre posthume de *Femme des Lumières* a parfois conduit à exagérer le caractère exceptionnel de ses mérites et l'unicité de son cas. Pour justifier l'apothéose de l'auteure, plusieurs chercheurs insistent, par exemple, sur les attestations de la valeur de son travail scientifique, et notamment sur son élection à l'Académie des Sciences de Bologne, ou alors sur la publication de sa *Dissertation sur la nature et la propagation du feu*, sans examiner les circonstances de l'attribution de ces honneurs¹¹⁷. De même, la volonté de souligner l'originalité des initiatives scientifiques de Madame du Châtelet a amené quelqu'un à écrire que le cabinet de physique installé à Cirey était « le premier en Europe chez un particulier »¹¹⁸, une

¹¹⁵ Cf. p. 56.

¹¹⁶ Voltaire, *Alzire*, cit., p. v.

¹¹⁷ Ces deux reconnaissances ont été sollicitées par Voltaire. L'admission comme membre honoraire à l'Académie des Sciences de Bologne, en particulier, a été possible par l'entremise de Laura Bassi, qui « négocia » la concession de ce privilège avec le secrétaire de l'Académie, dont elle était déjà membre.

¹¹⁸ Mireille Touzery, « Émilie Du Châtelet, un passeur scientifique au XVIII^e siècle », *La revue pour l'histoire du CNRS* [En ligne], 21 (2008), URL : <http://journals.openedition.org/histoire-cnrs/7752>.

affirmation qui ferait froncer les sourcils à Joseph Bonnier de la Mosson, Luis-Léon Pajon, ou encore aux époux Bassi-Veratti.

Ceux qui insistent sur le caractère exceptionnel de la culture et des capacités littéraires d'Émilie du Châtelet emphatisent sa connaissance des langues, notamment du latin – qui était en réalité un idiome bien connu de tous les gens cultivés – et son habileté extraordinaire comme traductrice¹¹⁹ – une conclusion que la lecture de *La Fable des abeilles* suggère de modérer : qui voudrait entreprendre l'exercice instructif de comparer ce texte avec l'original de Mandeville (déjà mal écrit en anglais par un auteur de langue maternelle néerlandaise) trouverait de nombreuses incohérences.

Un autre front, celui des études de genre, a façonné l'image d'Émilie du Châtelet dans le portrait d'une championne du féminisme et des droits des femmes ; ce à quoi nous serions tentés de croire, si nous nous basions uniquement sur la lecture de la version définitive de la *Préface du traducteur*, sans tenir compte des commentaires, tout sauf encourageants envers les autres femmes, présents de la première version de ce même texte et dans le *Discours sur le bonheur*. Tout comme dans *La Fable*, dans son dernier écrit la marquise paraît vouloir établir une distinction entre les femmes en général et elle-même, en précisant que « les femmes sont exclues, par leur état, de toute espèce de gloire, et quand, par hasard, il s'en trouve quelqu'une qui est née avec une âme assez élevée, il ne lui reste que l'étude pour la consoler de toutes les exclusions et de toutes les dépendances auxquelles elle se trouve condamnée par état »¹²⁰. Le *Discours sur le bonheur* fait également douter de la fiabilité des portraits historiographiques qui, peut-être séduits par les suggestions de Voltaire, peignent Madame du Châtelet comme une véritable Minerve¹²¹, totalement dévouée au savoir, et pour qui le savoir serait, comme la vertu stoïcienne, à lui-même sa propre récompense. Dans les pages du *Discours*, on découvre en effet que l'amour de l'étude n'est pas étranger, même chez « une âme élevée », à l'ambition personnelle, et que cette passion est d'autant plus importante pour le bonheur des femmes car, tandis que les hommes « ont bien d'autres moyens d'arriver à la gloire »¹²², elles n'ont que cette seule possibilité de satisfaire leur ambition.

Adopter une approche historiographique mystificatrice ne rend pas service à la vérité, ni à l'histoire du genre, et nous prive des bénéfices que l'on peut tirer de cette discipline. En effet, cette attitude conduit souvent les chercheurs à mettre l'accent sur le caractère unique et exceptionnel de la figure d'Émilie du Châtelet, au lieu de souligner sa valeur en tant qu'exemple et en tant que représentante – certes illustre et non ordinaire – d'une petite armée invisible et silencieuse de femmes savantes dispersées dans toute l'Europe moderne, dont la plupart n'a pas eu le privilège d'atteindre le public. Le nombre de femmes « exceptionnelles » du XVIII^e siècle est probablement plus consistant qu'on ne pense. Mais il ne reste aucune trace de leurs contributions (et nous ne les cherchons pas), car les circonstances ordinaires empêchaient ces intellectuelles d'avoir un public, aussi bien d'auditeurs que de lecteurs.

L'œuvre d'Émilie du Châtelet a été « déterrée » (est ce travail est encore en cours) grâce aux ficelles qui la relie à un géant de l'histoire des idées, et à partir des ouvrages publiés, qui sont, pour ainsi dire, la partie émergée d'une Atlantide constituée de textes

¹¹⁹ Par exemple, J. Zinsser, «Entrepreneur of the “Republic of Letters” [...]», *French Historical Studies*, 25 (2002), pp. 607-608.

¹²⁰ E. Badinter, « Préface » in *Discours sur le bonheur*, cit., p. 53.

¹²¹ Voltaire lui attribue ce surnom in *Voltaire à Frédéric II*, circa 15 janvier 1737, D 1255, in *Correspondance*, cit.

¹²² *Discours sur le bonheur*, cit., p. 52.

manuscrits. Mais combien d'autres Atlantides ont coulé sans laisser en surface des bouées pour en signaler la présence ?

Nous espérons que la redécouverte de l'œuvre d'Émilie du Châtelet incite les chercheurs à élargir le champ de la recherche, peut-être en suivant les ficelles que l'analyse des œuvres et de la correspondance de cette femme de science a déterrées.

Aux yeux de ceux qui considèrent que la pensée des femmes philosophes relève de l'histoire de la culture et non de l'histoire de la philosophie (où figurent uniquement de noms masculins jusqu'au XX^e siècle) ce projet paraîtra sans doute comme une opération archéologique inutile, à laquelle ils continueront de préférer la énième exégèse du texte de n'importe quel « grand » philosophe. Mais n'est-ce pas de cette manière que l'on a redécouvert certaines philosophies anciennes, comme l'épicurisme, qui, n'étant pas si conciliable avec le christianisme, a été occulté pendant des siècles ? Beaucoup de cadres restent à remplir dans la « galerie des philosophes », des personnes qui ont consacré leur vie à cultiver leur esprit et à élever et éveiller celui des autres. Et, on le sait bien, « l'esprit n'a point de sexe »¹²³.

¹²³ F. Poulain de la Barre, *De l'Égalité des deux sexes, discours physique et moral où l'on voit l'importance de se défaire des préjugés*, Du Puis, Paris, 1673.